



MODULE GEOPOLITIQUE

QUEL EST L'ETAT DES RELATIONS ENTRE LES ETATS-UNIS ET L'EUROPE CONCERNANT LES GRANDS ENJEUX DE SECURITE : QUESTION NUCLEAIRE IRANIENNE, EVOLUTIONS AU MOYEN-ORIENT, RELATIONS AVEC LA CHINE, ATTITUDE VIS-A-VIS DE LA RUSSIE ?

Mémoire de géopolitique

du chef de bataillon Philippe FARGETTE

dans le cadre du séminaire « le monde vu par la commission »

Directeur : M. Thierry CHOPIN

Directeur des études

de la Fondation Robert Schuman

22 mars 2005

FICHE DOCUMENTAIRE

1. L'état-des relations Etats-Unis Europe face aux nouveaux enjeux de sécurité
2. 2006_mémoire_geop_Etats-Unis_Europe_Fargette
3. Chef de bataillon, armée de Terre, FARGETTE Philippe, France
4. 22 mars 2005
5. Division B – groupe B2
6. Mémoire de géopolitique
7. L'Europe dispose d'ores et déjà d'une large gamme d'instruments. En outre, la convergence des intérêts européens va croissante et la solidarité au sein de l'UE se renforce. Elle est en mesure d'assurer sa défense en intégrant ses propres capacités à des dispositifs qui ont déjà fait la preuve de leur efficacité. Il ne lui revient pas de remettre en cause le lien de solidarité avec les Etats-Unis mais bien de se positionner sur la scène internationale.

Aujourd'hui, les Etats-Unis et l'Union européenne font face de concert aux grands enjeux de sécurité même si les nouvelles ambitions européennes et l'actuelle stratégie américaine peuvent remettre en cause les relations transatlantiques existantes.
8. OTAN, PESD, PESC, Etats-Unis, Europe.

Quel est l'état des relations entre les Etats-Unis et l'Europe concernant les grands enjeux de sécurité : question nucléaire iranienne ; évolutions au Moyen-Orient ; relations avec la Chine ; attitude vis-à-vis de la Russie ?

SOMMAIRE

I L'HYPERPUISSANCE AMERICAINE

I.1 LA NOUVELLE STRATEGIE AMERICAINE

I.2 UNE ACTION AU SEIN DE L'OTAN

I.3 L'AFFIRMATION D'UNE POLITIQUE EUROPEENNE DE SECURITE ET DE DEFENSE

II MULTIPOLARITE OU UNIPOLARITE EURO-ATLANTIQUE ?

II.1 LA NOUVELLE STRATEGIE EUROPEENNE DE SECURITE

II.2 UNE VISION GEOPOLITIQUE DIFFERENTE

II.3 POUR UN PILIER EUROPEEN DE LA DEFENSE EURO-ATLANTIQUE

INTRODUCTION

Forte de 455 millions d'habitants, l'Europe cherche à devenir un acteur mondial. L'ensemble des États membres possèdent un système national de défense mais ne le positionnent pas sous commandement unique et permanent. La notion d'**Europe de la défense** existe mais pas encore celle de **défense européenne**.

L'Union européenne s'est révélée très divisée lors du dernier conflit irakien. Les États européens semblent vouloir apporter des réponses aux difficultés rencontrées et se conformer en cela au vœu de leur opinion nationale. Toutefois, le développement d'une défense européenne autonome remet en cause le fragile équilibre des relations avec les États-Unis et du partenariat au sein de l'OTAN. En substance, il s'agit de déterminer si l'Europe doit s'affranchir ou non de la tutelle américaine. La problématique touche les domaines militaire et stratégique mais repose essentiellement sur une réponse politique.

L'Europe dispose d'ores et déjà d'une large gamme d'instruments. En outre, la convergence des intérêts européens va croissante et la solidarité au sein de l'UE se renforce. Elle est en mesure d'assurer sa défense en intégrant ses propres capacités à des dispositifs qui ont déjà fait la preuve de leur efficacité. Il ne lui revient pas de remettre en cause le lien de solidarité qui l'unit avec les États-Unis mais bien de se positionner sur la scène internationale.

Aujourd'hui, les États-Unis et l'Union européenne font face de concert aux grands enjeux de sécurité même si les nouvelles ambitions européennes et l'actuelle stratégie américaine peuvent remettre en cause fondamentalement les relations transatlantiques existantes.

L'avènement de l'hyperpuissance américaine inhibe les prétentions européennes, en particulier, en matière de politique étrangère. L'UE tente toutefois d'afficher une stratégie de sécurité commune qui s'inscrit dans une démarche globale de lutte contre les nouvelles menaces, dans une nécessaire synergie avec son allié américain.

I L'HYPERPUISSANCE AMERICAINE

Les Etats-Unis ont atteint un seuil de puissance inégalée. Après la chute du mur de Berlin et la dislocation de l'empire soviétique, un monde unipolaire est apparu. Les Etats-Unis restent le seul véritable acteur mondial. Dans ce cadre, l'Europe cherche à définir une politique de sécurité propre et autonome.

I.1 LA NOUVELLE STRATEGIE AMERICAINE

Les attentats du 11 septembre 2001 ont permis d'accélérer les réformes en cours du côté américain et la mise en œuvre de nouvelles options stratégiques prônées par le camp des néo-conservateurs de l'administration Bush. La « National Security Strategy », récapitule l'ensemble des éléments qui définissent cette nouvelle vision stratégique à savoir le primat de la souveraineté nationale américaine, le concept de guerre préventive et le relativisme vis à vis des alliances et des accords internationaux.

I.11 Primat américain

Au nom de l'absolue souveraineté de l'Amérique »¹, les Etats-Unis affiche une volonté résolue d'éviter toute limitation qui viendrait entraver ou gêner l'exercice de leur puissance. Cette affirmation du primat de la souveraineté nationale conduit à une remise en question du multilatéralisme et du droit international.

IIII Dénonciation des traités internationaux

Les Etats-Unis ont montré qu'ils pouvaient remettre en cause les règles du droit international voire dénoncer des engagements ou des traités qu'ils avaient précédemment contractés. En mars 2001, le Président Bush a fait connaître son intention de ne pas soumettre pour ratification au Sénat, le Protocole de Kyoto de 1997. « L'Energy Policy Act » du 08 août 2005 rejette officiellement ce texte. En mai 2002, les Etats-Unis ont fait part de leur souhait de ne pas être partie prenante du traité, signé en 1998, créant la Cour pénale internationale. Ils considèrent, en effet, comme illégitime toute tentative de soumission des citoyens américains à la juridiction de la CPI. En agissant ainsi, ils ont occasionné un précédent de « retrait » de signature au bas d'un traité des Nations unies.

¹ Nicole Gnesotto, « Europe et Etats-Unis. Visions du monde, visions de l'autre », *Commentaire*, n°105, printemps 2004, p. 20.

II12 Rejet du droit international

Le souverainisme américain tend à ne reconnaître d'autorité aux institutions internationales qu'en fonction des intérêts nationaux du moment. La question du droit international et de la légitimité du recours à la force armée dans les relations internationales est une question essentielle entre l'Europe et les Etats-Unis.

La légalité de l'intervention armée des Etats-Unis contre l'Irak est une question majeure. De plus, la légalité du traitement des combattants capturés par les forces américaines se pose au regard de l'application des conventions de Genève. Les prisonniers d'Afghanistan transférés sur la base navale américaine de Guantanamo sont privés de tout droit élémentaire, en vertu du statut d'extraterritorialité de cette enceinte. La Cour suprême des Etats-Unis a reconnu aux tribunaux américains, le droit d'examiner la légalité des détentions de prisonniers étrangers en juin 2004. Elle a également décidé le 7 novembre 2005, de se prononcer sur la légalité des tribunaux militaires d'exception créés par l'administration Bush pour juger les détenus de la « guerre contre le terrorisme ».

De nombreux pays européens rejettent cette vision unilatérale et coercitive des relations internationales, hors du cadre de légitimité de la charte. Le principe du respect de la légalité internationale demeure primordial.

I.12 La guerre préventive

Les relations transatlantiques sont bouleversées par la nouvelle doctrine américaine de guerre « préventive » (preemptive war). L'actuelle stratégie de sécurité nationale des Etats-Unis se caractérise par le souci de maximiser les avantages de la suprématie militaire. Selon cette nouvelle doctrine, les Etats-Unis affirment qu'ils « n'hésiteront pas à agir seuls, si nécessaire, pour exercer leur droit de légitime défense par une action préemptive contre les terroristes »². Force est de constater que le choix de l'utilisation de la force à titre préventif s'opère non seulement pour désarmer des Etats hostiles mais aussi pour transformer leur régime politique et social.

² National Security Act, p. 6.

I.13 Relativisme vis-à-vis des alliances

Les Etats-Unis semblent accéder à un concept différent de ceux des alliances militaires existantes à savoir celui des alliances à géométrie variable.

Après les attentats du 11 septembre, les Etats européens membres de l'OTAN ont soutenu d'emblée les Etats-Unis et ont proposé leur assistance en invoquant la clause de défense mutuelle, en référence à l'article 5 du traité de l'Atlantique Nord., L'administration américaine, convaincue que ses forces étaient capables d'agir seules, a ignoré cette proposition et les a engagé en Afghanistan sans soutien initial de l'Alliance. Selon la fameuse formule de Paul Wolfowitz, secrétaire adjoint à la défense : « c'est la mission qui fait la coalition et non l'inverse »³.

De plus, une certaine propension à partager le monde en « amis » et « ennemis » se dégage dans la guerre universelle que les Américains mènent contre le terrorisme ; le Président américain d'énoncer : « qui n'est pas avec nous est contre nous »⁴.

La conception différente des Etats-Unis vis-à-vis des alliances pourrait ternir les relations qu'ils entretiennent avec l'Union européenne.

I.2 UNE ACTION AU SEIN DE L'OTAN

La relation transatlantique doit être gérée de façon pragmatique. Les valeurs communes des Alliés demeurent le ciment de l'Alliance.

I.21 Globalisation de l'OTAN

L'OTAN s'est adaptée aux récentes évolutions à l'échelle mondiale, en particulier dans le domaine de sa politique extérieure. Elle a conduit des élargissements successifs afin d'intégrer en priorité des pays de l'ancien pacte de Varsovie. Elle tend à devenir le cadre stratégique du continent réuni. La réforme de l'Alliance vise à la rendre plus politique afin de renforcer son rôle sur la scène internationale, tout en abandonnant certaines options militaires devenues inutiles en raison de la disparition de la menace soviétique.

³ Paul Wolfowitz, 38^e conférence de la Wehrkunde, Munich, 4 février 2002.

⁴ George W.W. Bush, Knoxville Civic Cener, Tennessee, 8 avril 2002.

Après l'élargissement à l'Allemagne de l'Est en 1990, la Pologne, la Hongrie et la République tchèque ont adhéré en 1997. L'adhésion des trois Etats baltes, de la Slovénie, de la Slovaquie, de la Bulgarie a été confirmée, lors du sommet de Prague de 2002. Elle est effective depuis 2004. L'OTAN a promulgué un partenariat pour la paix avec de nombreux pays principalement de l'ex-pacte de Varsovie et a conduit une politique d'ouverture vers la Russie et l'Ukraine. Il existe aussi un partenariat avec les pays du Maghreb dans le cadre de la lutte anti-terroriste en Méditerranée.

L'OTAN a adapté ses outils de défense à ses ambitions politiques. Après la chute du mur de Berlin et l'effondrement du bloc soviétique, de nouveaux défis et de nouvelles menaces ont émergé. L'Alliance s'est dotée d'une nouvelle force de réaction rapide avec les NATO Response Force (NRF). La France participe à cette structure avec une composante aérienne et maritime. Le Corps de Réaction Rapide France, pour le domaine terrestre, a débuté le processus de certification High Readiness Force (HRF). Les événements du 11 septembre ont amené l'OTAN à lutter contre le terrorisme et la prolifération. L'Alliance opère désormais hors de ses frontières habituelles, notamment en Afghanistan. Elle participe, en outre, à une prévention majeure par une action navale anti-terroriste en Méditerranée. Les opérations en Bosnie et au Kosovo ont contribué de façon décisive à la stabilisation du continent européen. Après les querelles au sujet de l'Irak, le Secrétaire général de l'OTAN, M. Jaap de Hoop, considère qu'il y a un consensus sur l'importance de restaurer un Irak souverain et démocratique. En conséquence, l'Alliance contribue à la formation des militaires irakiens.

I.22 Importance de l'Alliance

L'OTAN constitue le fondement de la sécurité européenne. Cette organisation a vocation à rester le principal forum de concertation transatlantique. Différentes sensibilités existent toutefois en son sein même si les bases de l'Alliance restent solides.

Le Secrétaire général de l'OTAN a constaté « l'importance d'un véritable débat transatlantique et de ressouder ce pacte qui lie les continents européen et nord-américain ». Il a souligné qu'en arrivant au poste de Secrétaire général, « sa conviction était double : considérer l'Alliance comme incarnation des valeurs et intérêts occidentaux, et que l'OTAN devait poursuivre son processus de transformation militaire et politique »⁵.

⁵ JAAP DE HOOP SCHEFFER, « Alliance et défis communs : de la nécessité d'un vrai dialogue transatlantique », 22 novembre 2004, *conférence de l'IFRI*.

L'Union européenne vient de s'élargir à des pays dont l'atlantisme est sans défaut. L'appartenance à l'OTAN est considérée par la plupart des pays membres comme un objectif politico-militaire. A contrario, l'appartenance à l'Union européenne fait plus appel à un objectif économique et commercial. Les Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO) tentent de compenser leurs insuffisances militaires par une subordination envers la puissance américaine et leur volonté d'intégrer l'Alliance comme seul dispositif sécuritaire. Selon Hajnalka Vincze⁶, « Aux yeux des PECO, seule l'Amérique via l'OTAN semble fournir des garanties crédibles en matière de défense du territoire national ». La codification OTAN reste, de surcroît, un outil pour l'interopérabilité à l'usage de toutes les nations participant à des actions internationales. L'Alliance constitue également un facteur de modernisation des forces armées européennes.

I.23 Quel avenir pour l'OTAN ?

De nombreuses questions extrêmement sensibles se posent sur les activités de l'OTAN en considérant le volume de forces déployées en opérations dans un contexte de contraintes croissantes. Il s'agit de partager équitablement le "fardeau" et trouver l'équilibre entre contrôle politique et efficacité opérationnelle.

Le centre de gravité de l'OTAN s'est déplacé et les intérêts stratégiques américains en Europe ont été redéfinis. Dans cette optique, les Etats-Unis ont nettement réduit leurs forces en Allemagne. La pertinence de l'article 5 du traité de 1949 reste à démontrer après le refus des Américains d'y faire appel. Sans identité politique qui lui soit propre, l'Alliance ne sert que de simple contributeur de troupes. En 2001, le Pentagone semblait souhaiter voir disparaître l'OTAN. La volonté du Département d'Etat de préserver une capacité de contrôle sur l'Europe pourrait expliquer son maintien. Toutes les évolutions de l'OTAN seraient donc d'abord à comprendre à travers ce prisme politique. L'Alliance reste cependant un outil propre à accroître la capacité des Etats-Unis. Par son élargissement, elle leur donne accès à de nouvelles bases en Europe de l'Est, notamment en Roumanie et en Bulgarie, dont Washington a besoin pour projeter ses forces. Elle permet aussi de contribuer à la stabilisation de pays où les Etats-Unis ont besoin de disposer de facilités stratégiques.

⁶ VINCZE Hajnalka dans « la défense en Europe, avancées et limites », sous la direction de Patrice BUFFOTOT, La documentation française, édition 2005

La 42^{ème} conférence annuelle de l'OTAN sur la politique de sécurité s'est tenue à Munich les 4 et 5 février 2006. Les 300 participants ont évoqué l'élargissement de l'Alliance. Un projet visant à inclure l'ensemble des alliés des États-Unis a été explicité dans un rapport de l'ancien Premier ministre espagnol Jose-Maria Aznar : *L'OTAN, une alliance pour la liberté*. Ce dernier y a évoqué la possibilité de faire adhérer l'Ukraine et la Géorgie mais aussi le Japon et l'Australie, voire même Israël. L'Alliance deviendrait ainsi une coalition permanente au service du Bien tel que défini par la Maison-Blanche. La Chancelière fédérale, Angela Merkel, a déclaré à l'occasion de cette conférence que « l'OTAN doit être pour l'Europe et l'Amérique la première enceinte où conduire les débats politiques et coordonner les démarches militaires ». Selon elle, si l'OTAN veut demeurer le cadre de l'alliance d'intérêts et de valeurs transatlantiques, certains changements sont nécessaires pour s'adapter au monde actuel. « Il faut que l'OTAN se livre à une analyse commune permanente des menaces. [...] L'Alliance doit s'occuper aujourd'hui de tâches tout à fait différentes, dont notamment les mesures de soutien de la paix, la formation, les capacités de transport et de conseil, l'aide aux sinistrés et la protection des grands événements sportifs comme la Coupe du monde de football 2006 en Allemagne ».

I.3 L’AFFIRMATION D’UNE POLITIQUE EUROPEENNE DE SECURITE ET DE DEFENSE

Malgré les réticences américaines, une politique européenne de sécurité et de défense commence à émerger. Elle se veut complémentaire des actions menées par l'OTAN. Les Européens plaident pour un « rééquilibrage » du partenariat transatlantique et demandent que l'Europe puisse disposer de trois cadres d'action militaire : l'OTAN, l'UE agissant seule de manière autonome avec ou sans recours aux moyens de l'OTAN.

A l'issue de la deuxième guerre mondiale, les deux grandes puissances s'affrontent et la guerre froide débute. L'Europe est incapable de se défendre seule et se place donc sous la protection américaine, symbolisée par l'OTAN. Les États-Unis participent en outre à la reconstruction grâce au plan Marshall, conditionné par un attachement au bloc occidental et aux valeurs qu'il incarne. La contrepartie de la protection américaine est que l'Europe doit renoncer à jouer un rôle stratégique indépendant. A ce sujet, l'administration américaine a obstinément défendu sa primauté sur le contrôle de la doctrine stratégique de l'OTAN pendant toute la guerre froide.

I.31 La Politique Etrangère et de Sécurité Commune

Le traité sur l'Union européenne de Maastricht fixe comme objectif la mise en oeuvre d'une Politique Etrangère et de Sécurité Commune (PESC).

Initialement, le projet de défense européenne s'est heurté à la méfiance américaine. Sous l'administration Clinton, Madeleine Albright, alors Secrétaire d'Etat, avait indiqué que les Etats-Unis ne pourraient accepter l'identité européenne de défense, qu'à trois conditions. Elle ne devait conduire à « aucune discrimination entre les alliés européens » ce qui laissait un droit de regard de la Turquie sur les opérations de l'Union européenne. Elle ne devait pas entraîner de « découplage entre l'Europe et les Etats-Unis » ce qui interdisait aux Européens tout recours à la force non approuvé au préalable par Washington. Elle devait « exclure toute duplication entre l'OTAN et les structures européennes » ce qui attribuait à l'OTAN le monopole de la planification des opérations multinationales et garantissait leur contrôle par les Etats-Unis, même lorsque ceux-ci n'y participeraient pas.

L'absence de puissance militaire européenne s'est manifestée avec une douloureuse évidence lors du conflit des Balkans, au cours de la première moitié des années 1990 ; l'UE n'ayant alors d'autre choix que de s'en remettre à l'intervention de l'administration Clinton. Un tel événement a été à l'origine de l'émergence de projets visant à doter l'UE d'une véritable capacité de défense. La Politique Européenne Commune de Sécurité et de Défense (PECS) a été déclarée opérationnelle lors du conseil européen de Laeken, en novembre 2001.

Aujourd'hui, les dispositions de la PESC, révisées par le traité d'Amsterdam du 2 octobre 1997 et par le Conseil européen de Nice de décembre 2001 ont initié la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD) dans le cadre de laquelle cinq objectifs sont fixés:

- défendre les valeurs et intérêts communs ainsi que l'intégrité de l'Union ;
- renforcer la sécurité de l'Union ;
- contribuer à la préservation de la paix et de la sécurité internationale, conformément aux résolutions de l'ONU, de la charte de Paris et de l'acte final d'Helsinki ;
- promouvoir la coopération internationale ;
- promouvoir la démocratie, l'état de droit et le respect des droits humains dans ses rapports avec les pays tiers.

L'Union européenne veut soutenir la PESC avec des moyens militaires crédibles, en vue de mieux faire valoir la contribution des Européens à la stabilité et à la paix. La capacité de décision et d'action dont elle souhaite se doter s'inscrira en bonne intelligence avec ses partenaires européens, notamment de l'Alliance atlantique et dans le cadre de sécurité existant : Nations Unies, OSCE.

Le Comité Politique et de Sécurité (COPS) traite désormais de tous les aspects de la PESC et de la PECSD, conformément aux traités européens. En cas de crise, le COPS exerce le contrôle politique et la direction stratégique des opérations. Le Comité Militaire (CMUE), composé des chefs d'Etat major des armées, donne des avis militaires et des recommandations au COPS. Le président du CMUE assiste aux sessions du Conseil chargé de débattre de questions militaires. Le Haut Représentant dispose également d'une direction générale des relations extérieures, d'un centre de situation civilo-militaire reposant sur des moyens de renseignement des Etats membres, et de la seule structure intégrée européenne permanente : l'Etat-major de l'UE (EMUE). Ce dernier est chargé en matière opérationnelle de l'alerte précoce, de l'évaluation, de la tenue de situation mais aussi de la planification stratégique des opérations. Il est responsable :

- des exercices et de l'entraînement ;
- de l'information et de la communication ;
- de l'expertise militaire au profit des différents organismes de l'UE ;
- de la préparation des capacités de l'UE.

Conformément aux engagements de Petersberg, l'UE a décidé de se doter d'une Force de réaction rapide militaire de 60.000 hommes. Les forces de réaction immédiate sont capables d'intervenir dans un délai de 5 jours, les forces de réaction rapide entre 5 et 30 jours et le complément du « *Headline goal* » à partir de 60 jours. Le 17 septembre 2004, l'Italie, la France, l'Espagne, le Portugal et les Pays-Bas se sont engagés, en outre, à créer une Force de Gendarmerie Européenne (FGE) de 5.000 hommes, pouvant être déployée sur l'ensemble des théâtres d'opérations. Le concept de « *Battle Group 1500* » a également été entériné, le 22 novembre 2004, à raison de 13 bataillons déjà constitués à ce jour.

I.32 Accords de Berlin plus

Un compromis difficile entre les approches européennes et américaines a finalement été trouvé en décembre 2003. L'accord " Berlin plus " permet l'accès de l'UE aux capacités de planification opérationnelle de l'OTAN. Dans le cas où l'Alliance n'est pas engagée, les Européens auront le choix entre une action autonome avec ou sans le soutien des moyens de l'Alliance. Il est désormais nécessaire d'établir un agenda entre les deux organisations.

En cas d'opération autonome, la préférence est donnée au recours à des quartiers généraux nationaux « multinationalisés ». L'EMUE pourra cependant être utilisé, au cas par cas, pour des opérations de faible ampleur comportant une forte composante civile.

Une cellule militaire de planification de l'Union européenne est établie en permanence au sein de l'état-major de l'OTAN de SHAPE à Mons en Belgique⁷. Réciproquement, SHAPE assure des liaisons permanentes avec les structures militaires de l'Union européenne. Une ambiguïté demeure cependant sur le rôle de l'adjoint européen du SACEUR que l'Alliance considère comme le coordinateur stratégique.

I.33 Nouveau partenariat

Un véritable partenariat stratégique entre l'OTAN et l'UE est nécessaire d'autant plus que les conditions pour une discussion apaisée à ce sujet, sont réunies. L'Union européenne a désormais à son actif plusieurs interventions réussies qui démontrent son aptitude et sa légitimité à s'engager militairement tant sur le continent européen qu'en dehors de celui-ci.

L'opération Concordia, conduite d'avril à décembre 2003, est la première à avoir été réalisée selon les accords de Berlin plus, permettant de s'appuyer sur les moyens de commandement de l'OTAN. A compter du 31 mars 2003, l'Union européenne a pris le relais de l'opération Allied Harmony de l'OTAN, en République Yougoslave de Macédoine (ARYM) en vertu du même accord.

L'opération Artémis, première intervention militaire autonome conduite par l'Union européenne, hors du continent européen, s'est déroulée en République du Congo, sans soutien de l'OTAN, dans la province de l'Ituri, du 5 juin au 19 septembre 2003.

⁷ SHAPE : Supreme Headquarters Allied Power in Europe

L'opération Proxima, mission de police de contrôle, d'encadrement, et de conseil de la police macédonienne est conduite depuis le 15 décembre 2003. Le cas de la Bosnie est aussi exemplaire avec le passage en décembre 2004 de l'opération SFOR⁸ de l'OTAN à « Althéa » de l'UE.

L'Europe tente de s'affirmer comme un acteur global contribuant à la sécurité internationale aux côtés des Etats-Unis.

II MULTIPOLARITE OU UNIPOLARITE EURO-ATLANTIQUE ?

Les ambitions européennes sont limitées par l'hyperpuissance américaine et par les divergences internes. Aujourd'hui, une convergence sur les menaces se dessine mais une dissension demeure sur les moyens à mettre en œuvre. Les nouvelles menaces ont obligé les occidentaux à concevoir une politique de défense de l'avant. Le basculement d'une défense territoriale à une défense de projection ouvre la voie à une "Europe puissance".

II.1 LA NOUVELLE STRATEGIE EUROPEEENNE DE SECURITE

L'Union européenne tend à s'émanciper et à vouloir fixer institutionnellement sa vocation géostratégique. La crise de 2003, entre l'Europe et les Etats-Unis, a conduit de manière paradoxale les Européens à formaliser une vision stratégique commune. La première ligne de défense pour les Américains comme pour les Européens se situe bien souvent à l'étranger. Les nouvelles menaces les obligent à concevoir leur politique de défense de façon préventive. Ils ont, à cet effet, restructuré leur appareil de défense en accentuant leur capacité de projection. Cependant, l'engagement résolu et l'interventionnisme des Américains diffèrent fondamentalement des conceptions européennes.

II.11 Une convergence de vue sur les principales menaces

L'Europe et les Etats-Unis doivent faire face à des menaces multiformes et transnationales similaires. Le 12 décembre 2003, M. Javier Solana, Haut représentant de l'Union européenne pour la Politique étrangère et de sécurité commune, les a clairement définies

⁸ SFOR : Stabilization Force

dans sa proposition de stratégie européenne de sécurité, intitulée « une Europe sûre dans un monde meilleur ».

III11 Terrorisme

La vision commune entre Américains et Européens sur les valeurs fondamentales est perçue comme relevant d'une même civilisation. Ce sont d'ailleurs ces valeurs qui sont attaquées par les auteurs d'attentats terroristes se réclamant du réseau Al-Qaida, pour qui frapper à New York, Madrid ou Londres signifie s'attaquer au même ennemi. La menace islamiste croissante devient un sujet d'inquiétude.

La montée du terrorisme de masse implique un processus de convergence des polices, des services de renseignements et des systèmes judiciaires des états européens. La surveillance de l'espace aérien et maritime devient prioritaire face aux nouvelles menaces. Un certain nombre de mesures sont déjà effectives. Les Nations Unies ont créé un Comité contre le terrorisme à la suite de la Résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité. Le Conseil de l'UE a adopté une position commune et des décisions-cadres qui constituent une initiative majeure en faveur d'une approche structurée de la lutte contre le terrorisme. Le Conseil de l'Europe a mis en place un Comité d'experts sur le terrorisme (Codexter), en vue de renforcer et de coordonner les actions dans ce domaine.

III12 Proliférations

La prolifération des Armes de Destruction Massive (ADM) entretient l'instabilité régionale et menace les équilibres stratégiques. La prolifération balistique combinée avec la généralisation de la détention des ADM par des Etats au comportement incertain, fait peser une menace sérieuse sur le territoire de l'Union désormais à portée de missiles.

III13 Sécurité énergétique

Il est primordial d'assurer la sécurité des voies d'approvisionnement. Les Etats-Unis comme l'Europe dépendent en grande partie du Moyen-Orient qui détient 63% des réserves énergétiques mondiales. Le débat de l'utilisation du nucléaire civil est relancé dans certains Etats membres.

Au sujet du protocole de Kyoto, M. Bush a déclaré que les Etats-Unis et l'Europe devaient « travailler ensemble pour aller de l'avant. Les énergies émergentes telles que l'hydrogène, l'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables, le charbon propre, doivent stimuler une croissance économique responsable sur le plan environnemental ».

III14 Crime organisé

Le crime organisé constitue une réelle menace car il pèse sur les sociétés occidentales tout en sapant les Etats faibles ou en déliquescence. 90% de l'héroïne vendue en Europe provient, à titre d'exemple, de l'Afghanistan, en transitant par les Balkans.

III15 Pays en déliquescence

De nombreux Etats sont rongés de l'intérieur par leur mauvaise gestion, la corruption, l'abus de pouvoir et la faiblesse des institutions. Ces Etats peuvent être des cibles privilégiées pour la criminalité organisée et constituer des zones refuges pour les organisations terroristes.

III16 Conflits régionaux

Les conflits régionaux ont un impact sur les intérêts européens et américains. Ils causent la perte de vies humaines et détruisent les infrastructures sociales et physiques. Ces conflits peuvent entraîner la déliquescence des Etats. Le règlement de ces conflits peut consister à résoudre des problèmes beaucoup plus anciens.

II.12 De nouveaux objectifs stratégiques pour l'Europe

L'Europe est avant tout un acteur régional mais voudrait étendre son champ d'action au niveau mondial. La stratégie de sécurité adoptée par le Conseil européen n'est pas neutre et vise à surmonter les divergences apparues durant la crise irakienne. Elle pourrait jouer un rôle déterminant, dans la mesure où elle met clairement en relief la spécificité de l'approche des questions de sécurité par les pays de l'Union.

III21 Des parades efficaces

L'Union européenne entend répondre aux nouvelles menaces par des parades efficaces et ciblées, en combinant le dialogue politique, les pressions diplomatiques, les mesures incitatives ou coercitives et la mise en place de dispositifs de surveillance visant à lutter contre la prolifération nucléaire. L'Union dispose d'une large panoplie d'outils politiques, économiques et financiers, diplomatiques, civils et militaires qu'elle compte utiliser en priorité en amont des crises.

III22 Politique de voisinage

Le second objectif de la stratégie européenne vise à bâtir la sécurité dans le voisinage de l'Europe. Elle recherche une bonne gouvernance à ses frontières. En effet, l'élargissement européen a pour conséquence le rapprochement des zones de troubles. La recherche de la stabilité est un moyen de renforcer la sécurité intérieure et extérieure de l'Europe.

Levier puissant des actions diplomatiques extérieures de l'Union, les critères de Copenhague, visant à mesurer la mise en conformité des candidats à l'intégration, constituent un pouvoir d'influence indiscutable. Instrument tout à la fois politique et économique, le processus de l'élargissement oriente véritablement la restructuration interne des futurs états membres.

III23 Multilatéralisme et coopération

La stratégie européenne fixe comme troisième objectif, l'accroissement de l'efficacité du multilatéralisme. Elle veut concourir au renforcement de l'Organisation des Nations unies. Elle compte affirmer la primauté du droit international et protéger les principes de la Charte des Nations unies voire agir lorsqu'ils sont bafoués.

L'Union européenne veut s'engager dans le règlement des conflits régionaux, en soutenant le renforcement du rôle des Nations unies et le multilatéralisme, tout en se dotant des instruments civils et militaires pour être efficace dans la gestion des crises. La coopération militaire européenne avec l'ONU a été officialisée, le 24 septembre 2003, dans une déclaration commune des deux organisations, instituant des mécanismes de consultation et de coordination.

Le Département des opérations de maintien de la Paix des Nations unies (DOMP) préfère le maintien d'un noyau dur de forces engagées au préalable, selon le principe du *rehatting*. L'Union européenne a introduit un nouveau type d'intervention sous forme d'opération « relais » ou *bridging* avec Artémis en République Démocratique du Congo.

M. Javier Solana conclue « L'Europe doit prendre ses responsabilités à savoir promouvoir les valeurs qui sont les siennes et défendre les intérêts de ses Etats membres et de ses citoyens. Une Union européenne dynamique et dotée de capacités suffisantes aura du poids sur la scène mondiale. Elle contribuera ainsi à un système multilatéral efficace ouvrant la voie à un monde plus équitable, plus sûr et plus uni ».

II.2 UNE VISION GEOPOLITIQUE DIFFERENTE

Le débat entre les partisans d'un changement de l'ordre mondial et ceux favorables au statu quo est un facteur de division transatlantique, prêt à ressurgir à tout moment. L'objectif principal de la politique étrangère américaine est d'établir un nouvel ordre au Moyen-Orient mais l'initiative américaine du « Greater Middle East » ne semble pas suffisante. La Russie et la Chine, quant à elles, aspirent à un monde multipolaire qui remet en cause le désir des Etats-Unis de s'implanter sur le continent eurasiatique.

Le groupe Shanghai constitue les prémices d'une recomposition stratégique de la zone et vise délibérément à repousser les Américains du continent.

II.21 La démocratisation du Moyen-Orient

Pour les Etats-Unis, le Moyen-Orient occupe une place de choix car les menaces qui déterminent l'organisation et les options stratégiques américaines sont la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs d'une part, le terrorisme international islamiste d'autre part.

Depuis 2003, un certain nombre d'Etats du Moyen-Orient connaissent des évolutions démocratiques notables. En Arabie Saoudite, des élections démocratiques partielles ont été conduites le 10 février 2005. Même si les femmes étaient encore exclues du corps électoral, 50 % des conseillers municipaux de Riyad et de sa province, ont été élus par le peuple ; les autres restant désignés par le pouvoir. Une véritable campagne électorale de douze jours a été conduite, utilisant la presse écrite et un pluralisme illustré par plus de 1800 candidatures. De même, la première élection présidentielle pluraliste a été conduite en Égypte, le 8 septembre 2005. Dans la même période, la Libye a renoncé à son programme nucléaire clandestin et la Syrie s'est retirée du Liban.

Le Moyen-Orient reste cependant profondément déstabilisé. L'Irak, l'Iran et la Syrie sont trois des quatre Etats identifiés comme voyous ou « Rogue States » par les Etats-Unis, le quatrième étant la Corée du Nord. Pour les Américains, il s'agit d'accentuer la pression sur les Etats de la région et de leur assigner des obligations de résultat. La multiplication des mises en cause du régime syrien en offre l'illustration.

L'Europe doit, pour sa part, relancer le processus de Barcelone et réaffirmé son partenariat dans la région. Les grandes lignes sont définies dans le « partenariat stratégique avec la Méditerranée et le Moyen-Orient » :

- le principe de la notion de partenariat réaffirmé,
- l'accent mis sur l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient ;
- la prise en compte des particularités de chaque pays ;
- la poursuite des actions déjà entreprises ;
- le rappel des engagements économiques de l'UE ;
- les buts en matière sociale et de droit de l'homme ;
- l'engagement fort dans la résolution du conflit israélo-palestinien ;
- la cohérence avec la politique de sécurité et de défense de l'UE.

II211 Irak

Si les attaques terroristes du 11 septembre 2001 ont permis aux Etats-Unis de bénéficier d'un réel élan de sympathie en Europe, les désaccords autour du conflit irakien sont rapidement venus détruire le consensus pro-américain et ont mis à rude épreuve la solidité du lien transatlantique.

La crise irakienne a démontré que certains pays, comme la Pologne, devaient choisir entre l'option européenne ou atlantique. La controverse suscitée par le conflit est allée jusqu'à provoquer des tensions au sein même de l'UE, entre partisans et détracteurs d'une intervention militaire contre le régime de Saddam Hussein. Le Secrétaire américain à la défense, M. Donald Rumsfeld, ne s'est d'ailleurs pas privé de jouer la carte de la division des Européens en parlant de "vieille" et de "nouvelle" Europe. Washington a tenté de creuser le fossé entre les partisans "anti-guerre", au premier rang desquels se comptaient la France et l'Allemagne, et les partisans de l'option militaire, lesquels, derrière le Royaume-Uni et l'Espagne, comprenaient une majorité de nouveaux Etats membres.

La tension semble cependant décroître et un processus de stabilisation s'est enclenché. Les Irakiens sont aujourd'hui débarrassés d'un dictateur et ont pu s'exprimer par un vote démocratique sur l'avenir de leur pays. Sur le dossier irakien, le Président américain a exprimé sa gratitude aux membres européens de l'OTAN, déclarant notamment : « 26 nations se sont assises autour de la table et ont dit : Laissons le passé derrière nous, et attachons-nous à aider la dernière-née des démocraties mondiales à trouver la voie du succès. Et j'ai apprécié les contributions [qui ont été faites]. Et la mission de formation de l'OTAN est une mission importante, car, après tout, le succès de l'Irak repose sur la capacité et la volonté des Irakiens à se défendre eux-mêmes contre les terroristes ». Mme Ferrero-Waldner, Commissaire européenne en charge du portefeuille des relations extérieures, ajoutait: « Tout le monde en Europe souhaite que l'Irak soit un pays démocratique, pacifique et stable. C'est la raison pour laquelle nous sommes prêts à contribuer substantiellement à la reconstruction de l'Irak, tant politiquement que financièrement... En vérité, il existe très peu de domaines pour lesquels nous ne partageons pas les mêmes buts, et pour lesquels nous ne pourrions tirer parti d'un degré plus élevé de collaboration ».

II212 Liban

Une évolution positive s'est produite pour les relations transatlantiques avec le réengagement américain dans le processus de paix et l'action commune conduite sur le Liban. Cependant, cette entente autour de l'objectif d'un Liban libre et indépendant pourrait trouver ses limites sur la question du Hezbollah.

Les Etats-Unis ont accepté de ne pas exiger dans l'immédiat le désarmement du Hezbollah, requis en vertu de la résolution 1559. Cette entreprise ne pourrait, en effet, réellement s'envisager que dans le cadre d'un accord de paix entre Israël et le Liban, auquel s'opposerait la Syrie si elle n'y était pas associée.

La question se pose de savoir si la Syrie est coupable de l'assassinat, le 14 février 2005, de M. Rafic Hariri, ancien Premier ministre du Liban. Une partie de l'opinion publique libanaise en est convaincue malgré la dénonciation par le Président syrien, M. Bachar Al-Assad, des « auteurs de ce crime odieux et de ceux qui sont derrière ».

La résolution 1559 qui réclame la tenue d'une élection présidentielle libre au Liban et demande « à toutes les forces étrangères qui y sont encore de se retirer et le désarmement des milices, libanaises ou non ». Selon une déclaration du 16 janvier 2006, « l'Union européenne est profondément attachée à la stabilité, à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Liban » et « soutient pleinement la volonté du gouvernement du Liban d'entamer avec la Syrie des négociations visant à la démarcation de la totalité de la frontière séparant les deux pays ».

II213 Iran

Un pas important a été effectué en direction des Européens. Les Américains ont soutenu publiquement la négociation européenne engagée avec les autorités iraniennes. La question est de savoir si ce rapprochement résisterait à l'échec des négociations avec Téhéran.

Depuis les deux guerres du Golfe, l'Iran considère que toute confrontation avec des forces occidentales engagées dans une très technologique *Revolution in Military Affairs* (RMA) nécessitera de posséder des armes nucléaires afin de disposer d'une dissuasion crédible que ses forces classiques ne sauraient offrir. Israël, considéré comme l'ennemi juré de l'Iran, joue à ce sujet, une politique ambiguë sur le nucléaire.

Les perspectives d'une normalisation de l'Iran au plan international semblent toujours lointaines. Son accession à une capacité nucléaire militaire est envisageable à courte échéance. Si l'Iran se dote d'installations d'enrichissement ou de retraitement, elle pourrait les reconvertir, dans des délais très brefs, à des fins de production de matières fissiles à vocation militaire. Il reste difficile d'avoir la preuve tangible de ses intentions nucléaires militaires. A ce sujet, le Traité de Non Prolifération dont l'Iran a signé les protocoles additionnels, autorise expressément l'usage civil du nucléaire. Cette transgression demeure cependant indispensable pour sanctionner Téhéran, selon les règles du droit international.

Différents scénarios sont envisageables. La saisine du Conseil de sécurité pose problème mais l'Agence Internationale à l'Energie Atomique semble s'y est résolue. L'adoption d'une résolution reste cependant difficile, en raison d'un possible veto chinois voire russe. Le contenu même de la résolution pourrait donner lieu à des divisions entre Américains et Européens.

Dans certains cercles néo-conservateurs, un embargo sur le pétrole iranien est évoqué mais la situation actuelle des cours rend cette solution difficile à mettre en pratique. Un embargo sur les investissements étrangers pourrait être envisagé mais cet instrument est critiqué en Europe du fait de son impact souvent plus fort sur les populations que sur les régimes. Par ailleurs, en cas de paralysie du Conseil de sécurité, les Européens se verraient sans doute demandé par les Etats-Unis, d'appliquer des sanctions unilatérales, hors de tout cadre fixé par les Nations Unies.

L'option militaire est officiellement écartée par les responsables de l'administration américaine. Lors de sa venue à Bruxelles, en février 2005, le Président Bush a jugé « ridicule » l'idée que les Etats-Unis se préparaient à attaquer l'Iran. Cette option, excluant toute action terrestre d'envergure et se limitant à des frappes aériennes ciblées, se heurte à de très nombreuses objections. Sur le plan technique, les renseignements semblent insuffisants pour connaître avec la précision nécessaire les sites concernés, le plus souvent clandestins et intégrés au tissu économique local. Par ailleurs, à la différence des réacteurs, les installations d'enrichissement peuvent être facilement dissimulées. Sur le plan politique, les risques sont évidents. Elle pourrait souder davantage la population au pouvoir religieux et entraînerait des complications considérables dans toute la région.

La Commission européenne a appelé, le mercredi 15 février 2006, Téhéran à accepter le plan russe proposant l'enrichissement de l'uranium iranien en Russie. Cet accord pourrait rendre inutile le transfert du dossier nucléaire iranien au Conseil de sécurité de l'Onu. Le commissaire à la Justice, M. Franco Frattini, a déclaré au Parlement européen, au nom de la Commission européenne: « la porte reste ouverte pour une résolution négociée de la situation (...). La proposition russe d'enrichir l'uranium à l'extérieur de l'Iran est toujours sur la table et doit être explorée pleinement. Si l'Iran suspend à nouveau ses activités d'enrichissement et accepte la proposition russe, la voie du Conseil de sécurité ne sera peut-être pas nécessaire ».

Il ne faut cependant pas écarter l'éventualité d'avoir à se préparer à l'instauration d'une dissuasion nucléaire entre Israël et l'Iran, équivalente à celle existant entre l'Inde et le Pakistan. Dans ce contexte de rupture des négociations, l'adoption d'une ligne commune entre l'Europe et les Etats-Unis constitue un véritable défi. Les divergences euro-américaines doivent absolument être écartées au risque de relancer la prolifération nucléaire dans la région et, au delà, remettre en cause le régime international de non-prolifération.

I1214 Le processus de paix israélo-palestinien

Une approche commune a été possible entre les Etats-Unis et l'Europe, sur les principales échéances de l'année 2005, à savoir la nécessité de favoriser le bon déroulement du processus électoral en Palestine et le retrait de la bande de Gaza.

Même si elle résulte en partie de facteurs externes, l'évolution de l'administration américaine, sur le dossier israélo-palestinien, a été significative. Le plan de retrait unilatéral de Gaza a été élaboré par Ariel Sharon. La disparition de Yasser Arafat a permis des avancées significatives, dans la mesure où les Etats-Unis s'accordaient avec Israël pour estimer que seul un changement des dirigeants palestiniens permettrait d'ouvrir la voie à une reprise des discussions. Le Président Bush a réaffirmé son appui à la vision de deux Etats vivant côte à côte, en paix et en sécurité. Il a également évoqué, pour le futur Etat palestinien, la nécessité d'un territoire continu et appelé au démantèlement des colonies illégales existantes et à l'arrêt de nouvelles implantations. Enfin, un soutien affiché a été apporté au nouveau Président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas, élu le 9 janvier 2005. En revanche, les Etats-Unis refusent d'accélérer le calendrier et continuent de poser des préalables à la poursuite de la mise en oeuvre de la feuille de route. Le premier concerne la sécurité, l'arrêt du terrorisme et de la violence. Washington a nommé un représentant spécial chargé de coordonner la coopération sécuritaire avec l'Autorité palestinienne. Le second porte sur la réforme de l'Autorité palestinienne et la diffusion des mécanismes démocratiques dans les institutions palestiniennes, considérant que seule une société démocratique permettra réellement de lutter contre le terrorisme et d'établir une paix durable avec Israël.

Les Européens, pour leur part, souhaitent accélérer la mise en oeuvre de la feuille de route, en fixant des échéances acceptables pour les Palestiniens sur la création de leur Etat. Pour eux, l'absence de perspective de paix à brève échéance et la dégradation de la situation économique et sociale sur le terrain nourrissent la violence et le terrorisme. L'UE est le principal donateur à l'Autorité palestinienne, ayant ainsi versé 500 millions d'euros en 2005 pour les infrastructures, l'aide alimentaire, les services sociaux et le soutien des élections.

L'UE, les Etats-Unis, la Russie et les Nations Unies ont décidé que le maintien du financement de l'Autorité palestinienne dépendra de la position du futur gouvernement dirigé par le Hamas concernant la terreur et le droit d'exister d'Israël. Lors du Conseil des Affaires générales du 30 janvier 2006, les Ministres européens des affaires étrangères se sont mis d'accord pour exiger du Hamas et de toutes les autres factions, « qu'ils renoncent à la violence, reconnaissent le droit d'exister d'Israël et se désarment. Le nouveau gouvernement devra chercher une solution pacifique et négociée au conflit qui l'oppose à Israël, solution qui doit reposer sur les accords existants et la feuille de route. A partir de cela, l'UE sera prête à poursuivre son soutien au développement économique et à la création d'un Etat démocratique palestinien ».

Une unité d'action entre l'Europe et les Etats-Unis est nécessaire. Le Président Bush a estimé que « la paix [était] à portée de main », ajoutant qu'il voulait « travailler avec l'Union européenne pour atteindre cet objectif ». Les frontières, le statut de Jérusalem, le sort des colonies et les réfugiés restent les questions les plus difficiles à régler.

La politique du Grand Moyen-Orient et la démocratisation prônées par les Etats-Unis semble porter leurs fruits mais il est encore trop tôt pour se prononcer sur le risque de déstabilisation que pourrait entraîner, dans nombre de ces pays, la liberté d'expression de mouvements islamistes propageant des idéologies non démocratiques.

II.22 Le renouveau de la Russie

L'Europe ne peut faire abstraction du rôle de la Russie pour la stabilité du continent et ne possède pas, sur cette question, des intérêts analogues à ceux des Etats-Unis.

La Russie, premier producteur mondial de pétrole, en tire un revenu substantiel qui engendre un excédent commercial dans sa balance des paiements. Cette manne financière peut être utilisée dans une vision à court terme pour retrouver une position de force sur la scène internationale ou au contraire dans une vision à long terme dans une politique d'investissement visant au rétablissement de l'Etat et de la puissance publique. Le problème russe actuel repose essentiellement sur la légitimité du pouvoir politique et de l'Etat, depuis la dissolution de l'URSS en 1991. La population est très méfiante à l'encontre de la classe politique : 100 à 140 sièges sur les 450 que compte l'Assemblée russe ont été achetés par leur détenteur. La politique étrangère russe est en reconstruction mais s'oppose globalement à un quelconque hégémonisme. Vladimir Poutine a conduit, en cela, une politique ambitieuse combinant coopération et opposition à co-gérer. Le départ demandé des Américains d'Ouzbékistan peut être considéré comme un renouveau des relations privilégiées de la Russie avec l'étranger proche. Un axe eurasiatique se dessine avec la Chine comme partenaire industriel et l'UE comme zone d'échange économique avec 50% de son commerce extérieur.

La nouvelle relation stratégique scellée entre les Présidents Bush et Poutine, autour de la solidarité commune face à la menace terroriste et de la signature, en mai 2002, d'un traité sur la réduction des arsenaux nucléaires, n'apparaît plus aujourd'hui aussi solide. Sur le plan international, les ingérences de Moscou en Géorgie et en Ukraine ont donné l'image d'un retour aux pratiques du passé et d'un pays sur la défensive, accumulant les erreurs d'appréciation. Mme Condoleezza Rice a toutefois marqué son attachement à la poursuite d'une relation, pour mener des coopérations en matière de lutte contre le terrorisme et la prolifération, tout en cherchant la stabilisation du Caucase. Elle a cependant exprimé, avec fermeté, les préoccupations croissantes qu'inspire l'évolution du régime à Moscou. Des tensions peuvent aussi survenir au sujet de l'Ukraine ou de l'Asie centrale, régions dans lesquelles les Etats-Unis ont noué des relations de sécurité.

Le partenariat entre l'Europe et la Russie éprouve des difficultés à se mettre en place, après un élargissement européen reflétant la perte d'influence russe. L'Union européenne doit entretenir des relations suivies avec la Russie et veiller à ce qu'elle ne redevienne pas une menace. Celle-ci pourrait ne pas être nécessairement conventionnelle mais relever de la grande criminalité ou du terrorisme. Une relation ambivalente existe avec l'UE, en raison d'une part de la fascination pour le modèle européen et d'autre part de l'incompréhension russe de la position européenne allant à l'encontre de la tentative d'intégration économique des pays de la CEI. Si au sein de l'UE, beaucoup de nouveaux pays membres peuvent être tentés de durcir le ton contre Moscou (Pologne et Pays baltes en particulier), d'autres, dont la France et plus encore l'Allemagne, sont très fermement attachés à leur partenariat stratégique avec la Russie et se trouveraient mis en difficulté en cas de réorientation de la politique américaine. Si une dégradation de la relation américano-russe devait intervenir, elle ne serait pas sans conséquence pour l'Europe, pour sa propre politique vis à vis de la Russie ainsi qu'en direction des pays de l'ex Pacte de Varsovie. Des conflits d'intérêt pourraient également survenir entre l'Europe et les Etats-Unis au sujet des perspectives à offrir aux pays de l'espace post-soviétique. Ainsi se pose la question de l'entrée de l'Ukraine dans l'Union.

Les évolutions en cours en Russie pourraient provoquer des réactions divergentes entre l'Europe et les Etats-Unis, créant ainsi un nouveau sujet de friction dans les relations transatlantiques.

II.23 Emergence de la Chine

La question de la levée de l'embargo européen sur les ventes d'armes vers la Chine est un point d'achoppement des relations entre l'Europe et les Etats-Unis. Elle traduit les inquiétudes américaines, déjà anciennes, face à l'émergence de la puissance économique, politique et militaire de la Chine susceptible d'apparaître comme un rival (cf. la thèse du « peer competitor ») et de remettre en cause, à terme, la suprématie américaine.

La Chine n'a réalisé aucun progrès véritable en matière de droits de l'homme. Elle renforce son potentiel militaire et adopte à l'égard de Taïwan une attitude inquiétante, dont la dernière manifestation a été le vote d'une loi « anti-sécession » habilitant par anticipation le recours à la force en cas de déclaration d'indépendance.

La question de la levée de cet embargo européen sur les ventes d'armes a été débattue le 17 décembre 2004. Le Conseil européen en a accepté le principe et a « souligné qu'une éventuelle décision ne devrait pas se traduire par une augmentation des exportations d'armes d'Etats membres vers la Chine, que ce soit en terme quantitatif ou qualitatif ». Cet embargo avait été recommandé par le Conseil européen en juin 1989, en réaction aux massacres de la place Tienanmen à Pékin. Il ne constitue cependant pas, à proprement parler, un embargo européen puisque les exportations d'armement relèvent exclusivement des législations et des autorités nationales de chaque Etat-membre. Sous l'impulsion des gros exportateurs d'armes que sont la France, l'Italie et le Royaume-Uni, l'Union européenne s'est décidée à ignorer les mises en garde de Washington, estimant que le durcissement du code de conduite sur les ventes d'armes suffirait à rassurer les Etats-Unis et leur principal allié dans la région, Taïwan. Le Conseil européen a rappelé l'importance des critères du code de conduite, notamment ceux qui concernent les droits de l'Homme, la stabilité et la sécurité dans la région et la sécurité nationale des pays amis et alliés. Enfin, il a souhaité l'adoption rapide d'un code de conduite révisé et d'un nouvel instrument, concernant spécifiquement les pays qui ne sont plus frappés par l'embargo. Les arguments retenus par l'UE en faveur de la levée de l'embargo sont d'ordre technique et politique. Cet embargo ne peut être considéré comme un instrument efficace de régulation des ventes d'armes vers la Chine car il ne porte que sur les armes létales et ne couvre pas les technologies à double usage, civil et militaire. Depuis 1989, les relations avec la Chine se sont intensifiées. Cette dernière ne peut être placée au même plan que les trois autres pays frappés de la sorte : la Birmanie, le Soudan et le Zimbabwe. Par ailleurs, des pays comme le Canada n'ont jamais appliqué d'embargo à l'encontre de la Chine. L'Australie l'a levé dès 1992. Israël, fidèle allié des Etats-Unis, est quant à lui, le deuxième fournisseur d'armements sophistiqués à la Chine, après la Russie.

L'accord de principe donné par le Conseil européen a suscité de vives réactions aux Etats-Unis. L'administration américaine, soumise à une forte pression du Congrès, fait la sourde oreille aux arguments européens, estimant que le fait de fournir des équipements militaires de haute technologie à la Chine, est de nature à remettre en cause l'équilibre géostratégique en Asie du sud-est. Lors de sa venue en Europe, en février 2005, le Président Bush a souligné la forte mobilisation du Congrès contre la position européenne. Une résolution a été déposée, évoquant une possibilité de rétorsions portant sur les transferts de technologies et d'équipements militaires américains vers l'Europe si celle-ci persistait dans son entreprise. En dépit de l'envoi par le Haut représentant européen pour la Politique Etrangère et de Sécurité Commune, d'une mission chargée d'expliquer la démarche

européenne, celle-ci demeure profondément mal comprise et ressentie aux Etats-Unis. Sur le plan stratégique enfin, les responsables américains font valoir les dangers de l'augmentation du potentiel militaire chinois pour la stabilité de la région et craignent que l'Europe contribue à l'accentuer et non à la freiner. Ils rappellent les engagements d'assistance souscrits par les Etats-Unis envers Taïwan, soulignant que les forces américaines se trouveraient engagées en cas de conflit, ce qui rend inacceptable la perspective de voir un adversaire potentiel bénéficiaire de technologies ou d'équipements européens. Les Européens opposent aux préventions américaines, leur propre frustration face à la difficulté d'accéder au marché militaire américain. Selon eux, le protectionnisme des Etats-Unis dans ce domaine ne laisse d'autre choix, à leurs industriels, que celui de partir à la conquête de nouveaux marchés.

Afin de prévenir de nouvelles difficultés, il sera nécessaire d'établir entre les Etats-Unis et l'Europe un dialogue stratégique sur le Moyen-Orient, la Russie, la Chine tout comme l'Asie orientale. Un tel cadre permettrait une meilleure prise en compte des préoccupations de chacune des parties, notamment dans le domaine de l'armement et de la sécurité.

II.3 POUR UN PILIER EUROPEEN DE LA DEFENSE EURO-ATLANTIQUE

La question de la nature des relations entre l'Europe et les Etats-Unis pose celle de l'identité européenne, en particulier sur la scène internationale. Elle implique un « consensus » entre Européens sur le rôle qui doit être assigné à l'UE. Européens et Américains ont besoin les uns des autres pour résoudre les grands problèmes internationaux.

II.31 La vision américaine

La relégation au second plan de l'Europe dans la vision stratégique et géopolitique américaine et le développement de formes nouvelles d'anti-américanisme en Europe, représentent un risque réel pour la préservation de la solidarité transatlantique.

Les Etats-Unis restent opposés à l'idée que l'Europe puisse se doter d'un rôle stratégique autonome⁹. M. Robert Kagan, l'un des responsables du « Projet pour un nouveau siècle américain », formule de manière exemplaire la nouvelle perspective des « relations transatlantiques post-guerre froide. [...] Il faut cesser de faire comme si Américains et Européens avaient une vision commune du monde ». Il défend la thèse devenue fameuse selon laquelle « les Américains viennent de Mars, et les Européens de Venus ». Il estime notamment que l'Europe défend la vision d'un monde fondé sur « la loi, la réglementation, la négociation et la coopération entre nations ». Cette approche fondamentalement pacifique est, selon M. Kagan, « moins liée aux leçons tirées des deux conflits mondiaux (comme le proclament les responsables européens), mais plutôt aux profondes faiblesses de l'Europe dans le domaine militaire ».

II.32 Deux projets politiques européens antagonistes

Il existe un dilemme au niveau européen. Sans les Etats-Unis, l'Europe ne peut avoir que des ambitions limitées. En revanche, avec eux, elle doit se plier à l'Otan. L'Europe agit avec ou sans les Américains mais certainement pas contre et ce, à l'assentiment d'une majorité d'Européens. Sur la scène mondiale, l'Europe reste encore largement un objet politique mal défini. L'hyperpuissance américaine détermine l'agenda stratégique mondial. Il s'agit de déterminer si l'Europe veut s'engager dans une stratégie de stabilité ou dans une véritable stratégie de puissance.

Deux projets politiques européens sont en concurrence : « l'Europe puissance » et « l'Europe atlantiste ». Même si des divergences d'opinion et de vision ont vu le jour pendant ces derniers quarante ans et à propos de l'Irak plus récemment, l'UE et les Etats-Unis doivent être considérés plus pour les aspects qui les rapprochent : valeurs communes, idéaux et intérêts stratégiques. La division des Européens renforce le leadership américain. L'Europe ne peut pas se contenter des taches résumées par M. Robert Kagan : « les Américains font la cuisine, les Européens font la vaisselle »¹⁰.

⁹ Réaction du Président Bush contre le proposition du Chancelier Schröder (dans son discours de Munich – février 2005 où il déclare : l'Otan « n'est plus l'endroit principal où les partenaires transatlantiques se consultent et coordonnent leurs concepts stratégiques » ; « le dialogue entre l'Union européenne et les Etats-Unis dans sa forme actuelle, ne correspond ni au poids croissant de l'UE ni aux nouvelles exigences de la coopération transatlantique »

¹⁰ KAGAN Robert, « Puissance et faiblesse », *Commentaire* n°99, automne 2002

Si l'Union a des forces, une politique et une seule voix alors elle sera entendue par les Etats-Unis mais les faiblesses européennes sont encore importantes. Les Européens investissent seulement la moitié de ce que dépensent les Américains pour la défense et n'atteignent que 20% de leurs capacités militaires. Le nucléaire français et britannique est un sujet complexe. Le concept d'Europe puissance risque d'effaroucher les autres pays européens frileux. Les Britanniques restent, à cet égard, garants de toute tentative de découplage. Enfin l'hostilité des Etats-Unis trouve des relais auprès de nombreux Etats-membres.

Il importe que l'UE assume pleinement sa propre sécurité intérieure comme celle de son proche voisinage. La France défend depuis longtemps un projet d'affirmation et d'émancipation de l'Europe dans le domaine de la défense. Une clause d'assistance mutuelle en cas d'agression et un mécanisme de coopération structurée, permettant à un nombre limité d'Etats-membres de mettre en œuvre une politique de défense et d'armement commun, étaient prévus dans le futur traité constitutionnel. Le porte-parole autrichien des Verts pour la politique étrangère, M. Ulrike Lunacek¹¹ a affirmé : « l'Autriche devra œuvrer à l'essor d'une Union européenne de la défense qui – à l'intérieur et par rapport à l'OTAN – constituera le cœur de l'émancipation de l'Europe vis-à-vis des Etats-Unis ».

Les progrès de l'Europe de la défense ne seront pas aisés et les accords récents sont entachés d'ambiguïtés. L'avenir du traité constitutionnel est incertain. Ce projet de Constitution introduisait un certain nombre de nouveautés dans le domaine de la PESD. Il permettait de créer des coopérations structurées permanentes en matière de défense. En outre, un mécanisme de défense mutuelle pouvait voir le jour. Chaque Etat s'engageait à respecter une clause de principe de « défense collective ». Enfin, une clause de solidarité pouvait être utilisée en cas d'attaque terroriste. La « coopération structurée » prévue en matière de défense ne fonctionnait qu'à l'unanimité, ce qui la menaçait de paralysie. Le passage de l'unanimité vers la majorité qualifiée restait encore un point important à régler.

¹¹ LUNACEK Ulrike dans « la défense en Europe, avancées et limites », sous la direction de Patrice BUFFOTOT, documentation française, édition 2005

L'objectif politique de l'Europe pourrait être celui donné par le philosophe M. Tzvetan Todorov¹², d'une « Europe puissance tranquille [...] On n'est pas condamné au choix entre impérialisme et impuissance ». Pour l'ancien Premier ministre, M. Jean-Pierre Raffarin¹³ : « l'ambition, c'est une Europe ayant acquis une autonomie stratégique sur toutes les questions relatives à sa défense et à sa sécurité ».

II.33 Sur la voie de la réconciliation

L'Europe et les Etats-Unis demeurent deux partenaires essentiels. Ils pourront à nouveau constituer un élément clé de la sécurité internationale, en renouant le fil de la relation transatlantique et en relevant ensemble les défis lancés par les différents enjeux stratégiques.

La collaboration transatlantique est absolument déterminante pour la résolution des crises internationales. Les Européens ont compris, qu'un ordre mondial ne peut s'envisager sans les Américains et qu'il serait vain d'entrer en opposition. Mme Michèle Alliot-Marie¹⁴, le Ministre de la défense français énonçait devant l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale : « Notre implication dans l'Alliance se justifie, d'autant plus, d'ailleurs qu'elle va de pair avec nos ambitions pour l'Europe de la défense ».

Depuis 2003, les relations entre Américains et Européens évoluent vers le chemin d'une concertation plus étroite. L'intervention en Irak a montré que la puissance américaine n'est pas en mesure d'agir sur la durée si elle n'est pas soutenue par ses alliés européens. Les Etats-Unis, peu enclins au « nation-building » et aux opérations de maintien de la paix, espèrent toujours de l'Otan et des alliés européens, un soutien au nouveau gouvernement irakien autre que financier ou logistique, même si les Présidents Jacques Chirac et Gerhard Schröder ont réitéré leur refus d'envoyer des troupes. Le changement de ton du Président américain à l'issue des élections en atteste. Lors d'un discours donné à l'Institut d'études politiques de Paris, deux semaines avant la visite en Europe du Président américain, la Secrétaire d'Etat, Mme Condoleeza Rice, déclarait : "Nous sommes seulement au début de notre tâche commune. Nous avons aujourd'hui une occasion historique de parvenir à un équilibre global des puissances favorables à la liberté - et donc aptes à consolider et à faire progresser la paix. Et j'utilise ici le mot 'puissance' dans son sens le plus large, car, plus

¹² TODOROV Tzvetan, « Réflexion d'un Européen », Robert Laffont, Paris 2003, page 81

¹³ RAFFARIN Jean-Pierre, « Equilibre du monde, Europe et défense », Revue de la Défense nationale, Numéro 11, novembre 2004, page 11

¹⁴ ALLIOT-MARIE Michèle, discours devant l'IHEDN, 2 février 2004.

importantes encore que la puissance militaire, il y a la puissance des idées, la puissance de la compassion, et la puissance de l'espoir. Le programme de coopération entre l'UE et les Etats-Unis est plus vaste que jamais, et il continue à s'étendre, à mesure que se développe l'Union européenne elle-même ».

Lors de sa visite à Bruxelles, les 21 et 22 février 2005, le Président Bush a souligné qu'une Europe forte constituerait la meilleure des alliées pour les Etats-Unis : « Il est dans notre intérêt que l'Europe [...] devienne un partenaire durable, viable et solide », tout en ne cherchant pas à masquer les désaccords qui les opposent aux Européens sur un certain nombre de sujets.

A l'issue de la visite du Président américain, le Président de la Commission, M. José Manuel Barroso, a estimé que les Etats-Unis et l'Europe avaient renoué le lien les unissant : « Je crois que les relations transatlantiques ont franchi un tournant », a-t-il déclaré, ajoutant qu'on assistait à l'émergence d'un « partenariat fondé sur l'écoute ». Mme Ferrero-Waldner, déclarait au nom de l'Union européenne : « Nous sommes fermement résolus à contribuer au succès des institutions multilatérales mondiales, au premier rang desquelles figurent bien sûr les Etats-Unis. Dans cette perspective, les récents commentaires du Président Bush sur l'importance d'un multilatéralisme efficace sont particulièrement bienvenus ».

Selon Mme Catherine Croisier¹⁵, « la diplomatie est donc appelée à jouer un rôle central dans la stratégie américaine, si ce n'est par conviction, du moins par pragmatisme. Et l'Europe est prête à s'en accommoder, à en juger par l'empressement à éviter les dossiers portant encore à controverse (embargo sur les ventes d'armes à la Chine, protocole de Kyoto...) ». M. Charles Grant, directeur du 'Centre for the European Reform', écrivait sur la nouvelle donne introduite dans le partenariat transatlantique : « Le second mandat Bush pourrait s'avérer davantage marqué du sceau du multilatéralisme que le premier, dans la mesure où nombre des problèmes auxquels [la nouvelle administration] sera amenée à se heurter ne pourront être facilement gérés sans l'aide des alliés et des institutions internationales ».

Si l'Amérique se rapproche de l'Europe tout simplement parce qu'elle a besoin de son argent et de ses soldats pour sortir d'Irak, les Européens doivent en tirer partie au niveau stratégique pour aller de l'avant.

Selon M. Thierry Chopin¹⁶, « La réévaluation d'une stratégie transatlantique doit reposer sur la définition d'objectifs communs à long terme et de valeurs partagées.

Ce sont les conditions d'une stratégie :

-« efficace » s'appuyant sur un « système d'alliances, impliquant des partenaires partageant les mêmes convictions et les mêmes valeurs » ;

- et « légitime » portant sur des intérêts internationaux qui ne se réduisent pas aux intérêts nationaux des Etats-Unis.».

CONCLUSION

L'Europe et les Etats-Unis ont un intérêt existentiel à rester unis. Il ne s'agit pas d'utiliser la PESD comme moyen de contrebalancer l'OTAN mais bien de créer un nouveau transatlantisme traduisant des valeurs partagées. La PESD constitue un moyen d'alléger le fardeau que les Etats-Unis supportent en matière de sécurité et de défense.

Munie d'une réelle stratégie de défense, l'Union européenne dispose désormais d'une architecture qui lui permettra de relever avec efficacité ; les défis qui se poseront dans les années à venir en terme de sécurité. L'Europe de la défense détient une réelle capacité à mener des opérations extérieures et offre une meilleure structuration de la base industrielle de défense. Les Etats européens peuvent engager simultanément des soldats sous l'égide des Nations Unis, de l'OTAN et de l'UE. L'Europe doit s'intégrer dans le dispositif collectif de sécurité fourni par l'OTAN, sans dupliquer les moyens mis en œuvre. Une totale harmonisation et une complète synergie entre les deux organisations sont nécessaires.

Dans un monde multipolaire, l'Union européenne peut posséder la taille critique pour établir un dialogue d'égal à égal avec ses grands partenaires. Une Europe forte politiquement peut contribuer à la vitalité d'un lien transatlantique équilibré, nécessaire à la stabilité du monde et fondé sur une relation de coopération et de confiance avec les Etats-Unis.

¹⁵ CROISIER Catherine, « Etats-Unis - Europe : L'ère des bons sentiments », edition@europeus.org, 25 janvier 2005

ANNEXE 1

Les grandes organisations européennes

OTAN : Organisation du traité de l'Atlantique nord (26)

CPEA : Conseil de coopération nord-atlantique (46)

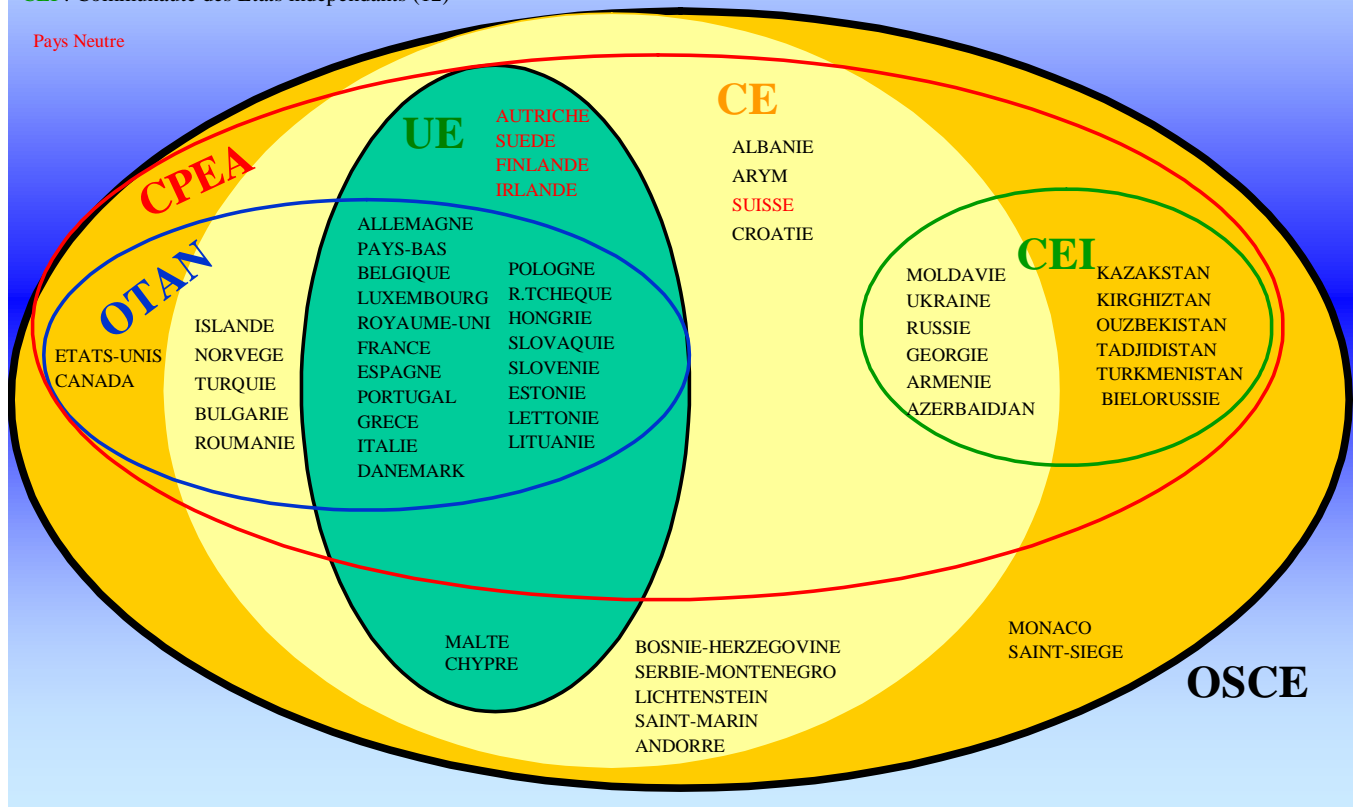
CEI : Communauté des Etats indépendants (12)

UE : Union européenne (25)

CE : Conseil de l'Europe (45)

OSCE : Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (55)

Pays Neutre



ANNEXE 2**DÉCLARATION D'OPÉRATIONNALITÉ DE LA POLITIQUE EUROPÉENNE
COMMUNE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE****LAEKEN Novembre 2001**

A) À Nice et Göteborg, le Conseil européen s'est engagé à rendre l'Union européenne rapidement opérationnelle et à prendre une décision à cet effet au plus tard au Conseil européen de Laeken. Le Conseil européen extraordinaire du 21 septembre a confirmé cet objectif: "c'est en développant la PESC et en rendant la PESD opérationnelle au plus vite que l'Union sera la plus efficace".

Grâce à la poursuite du développement de la PESD, au renforcement de ses capacités, tant civiles que militaires, et à la création en son sein des structures appropriées, l'Union est désormais capable de conduire des opérations de gestion de crise. Le développement des moyens et capacités dont disposera l'Union lui permettra d'assumer progressivement des opérations de plus en plus complexes. Les décisions de faire usage de cette capacité seront prises au regard des circonstances de chaque situation particulière, les moyens et capacités disponibles constituant un facteur déterminant.

B) Cette capacité à agir résulte des progrès substantiels réalisés depuis les Conseils européens de Cologne et Helsinki.

CAPACITÉS

Les Conférences sur les capacités militaires et de police ont permis d'enregistrer des progrès vers la réalisation des objectifs de capacités. Les États membres ont formulé des contributions volontaires sur base de décisions nationales. Le développement des capacités militaires n'implique pas la création d'une armée européenne. Les États européens membres de l'OTAN ne faisant partie de l'Union européenne et d'autres pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne ont formulé des contributions militaires et de police additionnelles de grande valeur, visant à l'amélioration des capacités européennes.

STRUCTURES ET PROCÉDURES

Sur base de la politique et du programme d'exercices approuvés, l'Union a commencé à tester ses structures et ses procédures relatives aux aspects militaires et civils des opérations de gestion de crise. L'Union européenne a établi des structures et des procédures de gestion de crise lui permettant d'analyser et de planifier, de décider et, là où l'OTAN en tant que telle n'est pas engagée, de lancer et de conduire des opérations militaires de gestion de crise.

ARRANGEMENTS ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET L'OTAN

La capacité de gestion de crise de l'Union a été renforcée par le développement des consultations, de la coopération et de la transparence entre les deux organisations dans la gestion des crises dans les Balkans occidentaux.

ARRANGEMENTS AVEC LES PARTENAIRES

La mise en œuvre des arrangements avec les États européens membres de l'OTAN qui n'appartiennent pas à l'Union et d'autres pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne ainsi qu'avec le Canada, la Russie et l'Ukraine a été poursuivie.

C) Pour permettre à l'Union européenne de conduire des opérations de gestion de crise couvrant l'ensemble du spectre des tâches de Petersberg, y compris les opérations les plus exigeantes en termes d'ampleur, de délai de déploiement et de complexité, des progrès significatifs devront être accomplis:

DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DES CAPACITÉS MILITAIRES ET CIVILES

Le développement équilibré des capacités militaires et civiles est nécessaire pour une gestion de crise efficace par l'Union: ceci implique une coordination étroite entre tous les moyens et instruments tant civils que militaires à la disposition de l'Union.

Le renforcement des capacités militaires conformément au Plan d'action européen visant à combler les lacunes identifiées et la mise en œuvre de la politique d'exercices seront nécessaires pour permettre à l'Union de conduire progressivement des opérations plus complexes. Il convient de rappeler l'importance d'adopter le mécanisme de développement des capacités militaires en vue, notamment, d'éviter toute duplication inutile et, pour les États membres concernés, de tenir compte du processus de planification de défense de l'OTAN et de planification et d'examen du Partenariat pour la paix (PARP).

Le Plan d'action en matière de police sera mis en œuvre pour permettre à l'Union d'être rapidement capable de déployer des opérations de police. L'Union poursuivra ses efforts en vue de développer les moyens pour atteindre rapidement les objectifs concrets ainsi que leur mise en œuvre dans les domaines prioritaires suivants: État de droit, administration civile et protection civile.

Pour atteindre ces objectifs, l'Union, et en particulier les ministres compétents, rechercheront des solutions et des coopérations nouvelles afin de développer les capacités nécessaires, conformément au présent rapport, tout en faisant un usage optimal des ressources.

FINALISATION DES ARRANGEMENTS AVEC L'OTAN

L'Union compte finaliser les arrangements de sécurité avec l'OTAN et conclure les accords sur la garantie d'accès à la planification opérationnelle de l'Alliance, la présomption de disponibilité de moyens et capacités pré-identifiées de l'OTAN et l'identification d'une série d'options de commandement mis à la disposition de l'Union. Ces accords sont essentiels pour la PESD et accroîtront de manière significative les capacités disponibles de l'Union.

MISE EN OEUVRE DES ARRANGEMENTS AVEC LES PARTENAIRES

La mise en oeuvre pleine et entière des arrangements de Nice avec les 15 et les 6, leur contribution additionnelle aux capacités civiles et militaires et leur participation à une opération de gestion de crise selon ces arrangements (notamment par la mise en place en cas d'opération d'un comité des contributeurs) renforceront de manière appréciable les opérations de gestion de crise menées par l'Union européenne.

BIBLIOGRAPHIE

ARTICLES DE REVUES EN FRANÇAIS

BELTRAN Jacques et BOZO Frédéric, « *Etats-Unis – Europe : réinventer l'Alliance* », Travaux et recherches de l'IFRI, 2001

BISCOP Sven, « La stratégie européenne de sécurité : un agenda ambitieux », *Europe, élargissement, défense et sécurité*, Revue de la défense nationale, vol 5, mai 2004, pp 55-66.

CORDONNIER Charles, « L'Europe de la défense : Etat des lieux », *Le débat stratégique*, N° 71, décembre 2003

DAGUZAN Jean-François, « La Méditerranée au prisme du nouveau partenariat stratégique », *Europe, élargissement, défense et sécurité*, Revue de la défense nationale, vol 5, mai 2004, pp 101-113.

LEBAS Colomban, « Europe de la défense : état des lieux à l'heure où l'Union européenne prend la relève de l'OTAN en Bosnie-Herzégovine », Supplément de la lettre N°190 de la Fondation Robert Schuman, 29 Novembre 2004

LEFEBVRE Maxime, « L'Europe, puissance par la défense ? », *Europe, élargissement, défense et sécurité*, Revue de la défense nationale, vol 5, mai 2004, pp 42-54.

MARAL GENERAL Pierre, « Vers une Union opérationnelle ? Concordia », *Europe, élargissement, défense et sécurité*, Revue de la défense nationale, vol 5, mai 2004, pp 25-33.

MONTESQUIOU Aymeri de, « 2004, oser la défense européenne », *Europe, élargissement, défense et sécurité*, Revue de la défense nationale, vol 5, mai 2004, pp 83-95.

MOREL Jean-François, « Les relations UE-Otan : une vision européenne », *Europe, élargissement, défense et sécurité*, Revue de la défense nationale, vol 5, mai 2004, pp 135-144.

NEVEUX GENERAL Bruno, « Vers une Union opérationnelle ? Artémis », *Europe, élargissement, défense et sécurité*, Revue de la défense nationale, vol 5, mai 2004, pp 11-24.

SOLANA Javier, « Stratégie de sécurité de l'Union européenne », *Europe, élargissement, défense et sécurité*, Revue de la défense nationale, vol 5, mai 2004, pp 5-9.

BUFFOTOT Patrice, « la défense en Europe, avancées et limites », La documentation française, édition 2005

Conférences

JAAP DE HOOP SCHEFFER, « Alliance et défis communs : de la nécessité d'un vrai dialogue transatlantique », 22 novembre 2004, *conférence de l'IFRI*.

KLEIN Jean, BUFFOTOT Patrice, VILBOUX Nicole: *Actes du colloque « Vers une politique européenne de sécurité et de défense*. Éditeur : Paris : Institut de stratégie comparée, Economica, 2003

TABLE DES MATIÈRES

I	L'HYPERPUISSANCE AMERICAINE	2
I.1	LA NOUVELLE STRATEGIE AMERICAINE	2
I.11	Primat américain	2
	<i>I111 Dénonciation des traités internationaux</i>	<i>2</i>
	<i>I112 Rejet du droit international</i>	<i>3</i>
I.12	La guerre préventive	3
I.13	Relativisme vis-à-vis des alliances	4
I.2	UNE ACTION AU SEIN DE L'OTAN	4
I.21	Globalisation de l'OTAN	4
I.22	Importance de l'Alliance	5
I.23	Quel avenir pour l'OTAN ?	6
I.3	L'AFFIRMATION D'UNE POLITIQUE EUROPEENNE DE SECURITE ET DE DEFENSE	7
I.31	La Politique Etrangère et de Sécurité Commune	8
I.32	Accords de Berlin plus	10
I.33	Nouveau partenariat	10
II	MULTIPOLARITE OU UNIPOLARITE EURO-ATLANTIQUE ?	11
II.1	LA NOUVELLE STRATEGIE EUROPEENNE DE SECURITE	11
II.11	Une convergence de vue sur les principales menaces	11
	<i>II111 Terrorisme</i>	<i>12</i>
	<i>II112 Proliférations</i>	<i>12</i>
	<i>II113 Sécurité énergétique</i>	<i>12</i>
	<i>II114 Crime organisé</i>	<i>13</i>
	<i>II115 Pays en déliquescence</i>	<i>13</i>
	<i>II116 Conflits régionaux</i>	<i>13</i>
II.12	De nouveaux objectifs stratégiques pour l'Europe	13
	<i>II121 Des parades efficaces</i>	<i>13</i>
	<i>II122 Politique de voisinage</i>	<i>14</i>
	<i>II123 Multilatéralisme et coopération</i>	<i>14</i>
II.2	UNE VISION GEOPOLITIQUE DIFFERENTE	15
II.21	La démocratisation du Moyen-Orient	15
	<i>II211 Irak</i>	<i>16</i>
	<i>II212 Liban</i>	<i>17</i>
	<i>II213 Iran</i>	<i>18</i>
	<i>II214 Le processus de paix israélo-palestinien</i>	<i>20</i>
II.22	Le renouveau de la Russie	22
II.23	Emergence de la Chine	23
II.3	POUR UN PILIER EUROPEEN DE LA DEFENSE EURO-ATLANTIQUE	25
II.31	La vision américaine	25
II.32	Deux projets politiques européens antagonistes	26
II.33	Sur la voie de la réconciliation	28